

# L'atteinte des objectifs fixés par l'État à ses agences d'aide à l'entreprise

Jac-André Boulet

Volume 57, Number 3, juillet–septembre 1981

21<sup>e</sup> Congrès annuel de la Société Canadienne de Science économique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/600996ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/600996ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Boulet, J.-A. (1981). Review of [L'atteinte des objectifs fixés par l'État à ses agences d'aide à l'entreprise]. *L'Actualité économique*, 57(3), 425–426.  
<https://doi.org/10.7202/600996ar>

*L'atteinte des objectifs fixés par l'État à ses agences d'aide à l'entreprise*

Jac-André BOULET, Conseil économique du Canada

Les agences d'aide à l'entreprise mises sur pied par l'État en vue de réaliser un certain nombre d'objectifs économiques ne parviennent que difficilement, quand elles le font, à réaliser leurs objectifs. On pense souvent, par exemple, que les agences gouvernementales d'aide à l'entreprise accordent une attention particulière à la petite ou à la nouvelle entreprise, pourtant 35% du nombre de leurs prêts sont

accordés à des entreprises dont le volume de ventes est supérieur à 2 millions de dollars par année. De même, près de 27% des prêts consentis par des institutions du secteur privé l'ont été à de nouvelles entreprises, alors que dans le secteur public cette proportion n'est que de 20%. Il semblerait que cette situation soit liée à la qualité des contrôles que l'État exerce sur ces organismes ou encore à la nature des objectifs qui leur sont assignés.

Malgré qu'il existe un nombre très élevé de contrôles que l'État pourrait exercer sur ses agences, ce ne serait pas par hasard si les objectifs sont difficiles à réaliser. D'abord, ils sont vagues à dessein dans le but de réunir de façon plus facile le support nécessaire à leur adoption par les députés et ils sont nébuleux afin qu'on ne puisse pas les restreindre au niveau de leur application. D'un autre côté, les politiciens ne seraient pas intéressés à ce que l'on procède à une évaluation du degré de réalisation des objectifs soit parce qu'ils craignent que l'arme se retourne contre eux (ou que les meilleurs programmes soient éclaboussés), ou soit encore parce qu'ils ne trouvent pas nécessaire de s'engager dans de pareils travaux étant donné que les résultats ne seront pas utiles dans le cadre des démarches qu'ils suivent habituellement pour guider leurs choix.

Tout porte donc à croire que même l'instrument le plus sophistiqué de contrôle ne parviendra jamais à atteindre les buts visés si au préalable les législateurs n'ont pas défini clairement les objectifs qu'ils veulent voir être poursuivis par leurs agences et s'ils ne restreignent pas le nombre d'objectifs que chacune d'elles devrait poursuivre.